# Living up to Life



# Fiche de données de sécurité

Fixateur de tissus Fix-All®

# SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

**Appellation commerciale** Fixateur de tissus Fix-All®

Réf. produit 3800686 3800685 3800767 3800812

N° de la FDS 125-fr

22 août 2013 Date de création de la FDS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu du produit : Fixation des tissus (tissus denses et gras)

Usage contre-indiqué : Tout autre usage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant/préparateur : Leica Biosystems Richmond, Inc. Leica Biosystems Canada, Inc.

> 5205 Route 12 83 Terracon Place

Richmond, IL 60071, États-Unis Winnipeg, Manitoba R2J 4B3, Canada

800-225-8867 800-665-7425

+1-703-527-3887 Appels internationaux (appels en PCV)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations d'urgence en

cas de déversement 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

accidentel: Autres informations sur le

produit: 1-800-225-8867

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CLP/GHS (1272/2008):

Danger physique	Santé :	Danger pour l'environnement
Liquide inflammable - Catégorie 3	Irritation cutanée - Catégorie 2 Lésions oculaires - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1	Sans danger

Classification UE (67/548/CEE): Xi, R10, R36, R40, R43

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 1 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

**2.2 Éléments d'étiquetage** \$SAJAN\$ DANGER! Contient de l'isopropanol, du formaldéhyde et du méthanol.









Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	ou une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux et yeux).

Conseils de prudence

Conseils de	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas
	fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des
	yeux/du visage.
P303 +	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements
P361 +	contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P353	
P332 +	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P313	
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305 +	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
P351 +	minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement
P338	enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 +	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P313	
P370 +	En cas d'incendie : utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse résistant à l'alcool ou un
P378	jet d'eau pour l'extinction.
P403 +	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P235	
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée
	conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers : aucune

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 2 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS / N° REACH	% m	Classification UE (67/548/CEE)	Classification CLP/GHS (1272/2008)
Isopropanol	67-63-0 /	<20	F, Xi R11, R36, R67	Liquide inflammable - Catégorie 2 (H225), Irritation oculaire - Catégorie 2A (H319), Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 (H336)
Formaldéhyde	50-00-0 200-001-8	<5	T, Xn (Canc. Cat. 1), C, Xi R40, R23/24/25, R34,	Cancérogénicité - Catégorie 1A (H350), Toxicité aiguë - Catégorie 3 (H301, H311, H331)
Méthanol	67-56-1 200-659-6	<2	F, T R11, R23/24/25, R39/23/24/25	Liquide inflammable - Catégorie 2 (H225) Toxicité aiguë - Catégorie 3 (H301, H311, H331) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 (H370)

Voir la Section 16 pour accéder au texte intégral des classifications GHS et UE.

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### **Premiers secours**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins

20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter

immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver

les zones affectées avec du savon ou un détergent doux et

de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'inhalation : Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas de difficultés à respirer,

administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir, sauf directives explicites émanant de personnel médical qualifié. Si

la personne est consciente et éveillée, la faire se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** risque d'irritations ou de brûlures oculaires graves. Le contact avec la peau peut entraîner des irritations ou une allergie cutanée. L'inhalation de vapeurs peut entraîner des irritations des voies respiratoires supérieures, de la gorge et du nez, ainsi que des troubles du système nerveux tels que vertiges, somnolence, nausées, vomissements, troubles de la vision et pertes de conscience. Risque potentiel de cancer (dépend du niveau et de la durée d'exposition).

www.leicabiosystems.com #125-fr

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** un traitement médical doit immédiatement être appliqué en cas d'ingestion ou de contact avec les yeux.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Movens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie et d'explosion : liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à proximité d'une source de combustion en entraînant un retour de flamme. Les vapeurs vont se concentrer dans les zones basses. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle. Les flammes peuvent être invisibles à la lumière du jour. Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone.

**5.3 Conseils aux pompiers :** les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection dans le cadre d'incendies de grande ampleur où des substances chimiques sont exposées. La nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone doit être évaluée en fonction du plan local de gestion des situations d'urgence. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

# SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection adéquats. Éliminer toutes les sources de combustion et ventiler la zone à l'aide d'équipements antidéflagrants. Empêcher la pénétration dans les sous-sols ou les zones confinées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les cours d'eau. Signaler tout déversement accidentel conformément aux réglementations locales en vigueur.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de fuite et de déversement léger : diluer avec de l'eau et essuyer, ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient prévu pour l'élimination des déchets. Utiliser des tampons D-Formalizer® ou des granulés F.C.G.® pour réduire l'exposition au formaldéhyde.

En cas de fuite et de déversement important : maintenir à l'écart de toute source de chaleur ou de combustion. Arrêter la fuite dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent. Absorber avec de la terre SÈCHE ou un matériau incombustible. S'assurer que la concentration de formaldéhyde dans l'air ne dépasse pas les limites d'exposition définies. Un équipement de protection supplémentaire peut être nécessaire.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle et la Section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 4 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

### **SECTION 7: MANIPULATION et STOCKAGE**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement dans un local bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion. Procéder à la mise à la terre/liaison équipotentielle de l'équipement de transfert. Utiliser des équipements électriques de capacité nominale appropriée dans les zones de manipulation/stockage du produit. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Pour les États-Unis, se référer au règlement OSHA 1910.1048 pour en savoir plus sur la manipulation et l'utilisation des solutions de formaldéhyde.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion. Procéder à la mise à la terre/liaison équipotentielle de l'équipement de transfert. Utiliser des équipements électriques de capacité nominale appropriée dans les zones de manipulation/stockage du produit.

Protéger les récipients de toute dégradation physique. Stocker dans un endroit frais. Tenir éloigné de la chaleur intense et des flammes nues. Conserver les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart des agents oxydants.

Les conteneurs vides conservent des résidus de produit. Ne pas découper, souder, braser, etc., sur ou à proximité de conteneurs vides. Respecter toutes les précautions de la fiche de données de sécurité sur la manipulation des récipients vides.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Usages industriels: aucun usage identifié

Usages professionnels: fixation des tissus (tissus denses et gras)

# SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	VLEP	VLEP	VLEP	VLEP
Isopropanol	400 ppm - MPT (PEL-OSHA) 200 ppm MPT (VLE-ACGIH), 400 ppm - LECT	Aucune valeur limite définie	400 ppm - MPT, 500 ppm - LECT	200 ppm - MPT,
Formaldéhyde	0,75 ppm - MPT, 2 ppm - LECT (PEL-OSHA) 0,3 ppm - Valeur plafond (VLE-ACGIH)	Aucune valeur limite définie	2 ppm - MPT 2 ppm - Valeur plafond 0,3 ppm - MPT	0,3 ppm - MPT 0,6 ppm - Valeur plafond
Méthanol	200 ppm - MPT (PEL-OSHA) 200 ppm - MPT, 250 ppm - LECT	200 ppm - MPT Peau	200 ppm - MPT, 250 ppm - LECT	200 ppm - MPT, 800 ppm - LECT

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition non répertoriées ci-dessus.

Aux États-Unis, le texte 29 CFR 1910.1048 se rapporte au règlement de l'OSHA sur l'exposition au formaldéhyde sur le lieu de travail. Veiller à respecter toutes les réglementations.

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 5 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

Nom chimique	Valeur biologique
Isopropanol	40 mg/l (acétone dans les urines) en fin de travail posté, à la fin de la semaine de travail (ACGIH)
Formaldéhyde	Aucune valeur limite définie
Acide acétique	Aucune valeur limite définie
Méthanol	15 mg/l (méthanol dans les urines) en fin de travail posté (ACGIH)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Procédures de surveillance recommandées :** collecte dans des tubes de charbon actif pour analyse par chromatographie gazeuse.

**Mesures de précaution appropriées :** utiliser dans un local suffisamment ventilé afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser des équipements anti-déflagrants le cas échéant.

#### Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : porter une blouse de laboratoire.

Protection des mains : porter des gants en latex ou en nitrile.

Protection des voies respiratoires: aucune protection nécessaire sous réserve de disposer d'une ventilation adéquate. En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle, utiliser un système de protection respiratoire doté d'une cartouche filtrant le formaldéhyde/les vapeurs organiques (aux États-Unis, se référer au règlement 29 CFR 1910.1048 pour connaître la fréquence requise de changement de cartouche) ou un système de protection respiratoire à adduction d'air selon la forme et la concentration du contaminant. Choisir un système de protection respiratoire conformément à la norme OSHA 1910.134 ou aux autres réglementations applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Autres protections : un bain d'œil et des points de lavage adaptés doivent être disponibles dans la zone de travail.

# SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** solution aqueuse légèrement jaune **Seuil olfactif :** 0,1 ppm (formaldéhyde)

Point de fusion/de congélation : -112 °C ( -169 °F)

Liquide

Point d'éclair : 30,6 °C (87 °F)(en vase clos) Limite inférieure d'inflammabilité : 2 %

(isopropanol)

Limite supérieure d'inflammabilité : 73 %

(formaldéhyde)

Densité de vapeur (air = 1) : 2,1 (isopropanol)
Solubilité : facilement soluble dans l'eau

Température d'auto-inflammabilité : 339 °C (750 °F)

(isopropanol)

Viscosité: indéterminée

Propriétés d'oxydation : aucune Formule moléculaire : mélange

Odeur : odeur d'alcool pH : non applicable

Point d'ébullition : 78,33 °C (173 °F)

Liquide

Taux d'évaporation : indéterminé Pression de vapeur : 97 mmHg à 20 °C

(isopropanol)

Densité relative : 1.37

Coefficient de partage octanol/eau : indisponible Température de décomposition : indéterminée Propriétés explosives : les vapeurs peuvent être

explosives dans des zones confinées. Gravité spécifique (H₂O = 1) : 1.37 Masse moléculaire : mélange

9.2 Autres informations: aucune

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 6 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

# SECTION 10 : STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité : ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique : stable dans les conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : réagit au contact de puissants agents oxydants en générant de la chaleur, pouvant provoguer un incendie.
- 10.4 Conditions à éviter : chaleur, étincelles, flammes et toute autre source de combustion.
- 10.5 Matières à éviter : agents oxydants, alcalis et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : la dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou d'exposition à une source de très forte chaleur peut entraîner la formation des produits de décomposition suivants : oxydes de carbone.

#### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

En cas de contact avec les yeux : Risque d'irritations ou de brûlures graves entraînant rougeurs,

larmoiements, gonflements et vision floue. Lésion possible de la cornée.

Risque d'irritation. Une exposition répétée aux solutions diluées peut En cas de contact avec la peau :

entraîner des dermatites. Produit potentiellement nocif en cas d'absorption

cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas d'inhalation : Les vapeurs peuvent entraîner des irritations des voies respiratoires et des effets sur le

système nerveux tels que vertiges, somnolence, nausées, vomissements, troubles de la vision et pertes de conscience. Des concentrations de vapeurs élevées peuvent entraîner une inflammation ou une atteinte des poumons. Sur l'humain, le formaldéhyde peut provoquer une sensibilisation des voies respiratoires et des symptômes similaires à l'asthme.

Avaler le produit peut entraîner des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac, des En cas d'ingestion :

> douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Ce produit peut également entraîner des effets sur le système nerveux tels que vertiges, somnolence, nausées, vomissements, troubles de la vision et pertes de conscience. Peut entraîner une

cécité permanente.

#### Toxicité aiguë:

Isopropanol: orale DL50 (rat) - 5 045 mg/kg; dermique DL50 (lapin) - 12 800 mg/kg.

Formaldéhyde: orale DL50 (rat) - 640 mg/kg; inhalation CL50 (rat) - 5,9 mg/l.

Méthanol: orale DL50 (rat) - 5 628 mg/kg; inhalation CL50 (rat) - 64 000 ppm/4 h; dermique DL50 (lapin) -

15 800 mg/kg.

Brûlures/irritations cutanées: aucune donnée disponible pour le mélange. Une solution de formaldéhyde à 40 % provoque des irritations sur la peau des lapins.

Lésions/irritations oculaires : aucune donnée disponible pour le mélange. L'isopropanol est irritant pour les yeux des lapins. Le formaldéhyde provoque des irritations oculaires sur les lapins. Sur l'humain, une valeur de 1 à 10 ppm provoque une importante irritation oculaire dès l'exposition initiale, avec des larmoiements à 4 ppm.

www.leicabiosystems.com #125-fr

**Irritation des voies respiratoires :** aucune donnée disponible pour le mélange. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent entraîner des irritations du système respiratoire.

Sensibilisation respiratoire: aucune donnée disponible pour le mélange. Des cobayes ont été exposés par inhalation, voie cutanée et voie d'injection. Une hypersensibilité pulmonaire a été observée en mesurant une accélération potentielle du rythme respiratoire. Aucune hypersensibilité pulmonaire n'a été détectée à 2 ou 4 ppm de formaldéhyde concernant les voies d'induction et aucun adduit d'albumine de sérum formaldéhyde n'a été observé après un traitement par inhalation. Par ailleurs, une sensibilisation cutanée a été constatée avec les différentes voies d'induction. Le formaldéhyde a conduit à une sensibilisation cutanée chez les cobayes sans causer d'hypersensibilité respiratoire.

**Sensibilisation cutanée**: aucune donnée disponible pour le mélange. Des tests révèlent que le formaldéhyde provoque une sensibilisation localisée au niveau du ganglion lymphatique chez la souris et les cobaves.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme ayant un pouvoir mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité: aucune donnée disponible pour le mélange. Le formaldéhyde est classé par le CIRC comme « Cancérogène pour l'homme » (groupe 1), par le NTP comme « Connu pour être cancérogène pour l'homme », par l'ACGIH comme « Potentiellement cancérogène pour l'homme » (A2) et par l'Union européenne comme « Cancérogène - Catégorie 3 ».

**Toxicité pour la reproduction :** le formaldéhyde est légèrement fœtotoxique à 20 ppm. Aucun effet embryolétal ni tératogène n'a été observé après une exposition par inhalation à des niveaux inférieurs à 40 ppm.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : le méthanol a été reconnu pour entraîner des lésions sur le système nerveux et le système oculaire, dans des études menées sur l'homme et des espèces animales. Sur plusieurs animaux de laboratoire, l'exposition à de fortes doses de formaldéhyde (> 100 ppm) a entraîné une salivation, une dyspnée aiguë, des vomissements, des crampes voire la mort. Des souris traitées avec du formaldéhyde sur la peau ont aussi développé des lésions hépatiques graves.

Exposition répétée : les résultats de tests sur des animaux ont révélé une relation qualitative entre l'absorption de formaldéhyde et l'hépatotoxicité. Ces données indiquent que l'exposition à 3 ppm de formaldéhyde ou moins pendant 6 mois a des effets néfastes sur le foie. En outre, toute exposition à une concentration supérieure pendant une durée plus courte produit des effets similaires.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1 Toxicité:

Isopropanol: CL50 (Pimephales promelas ou méné tête-de-boule) - 11 130 mg/l/48 h; CL50 (crevette brune) - 1 400 mg/l/48 h.

Formaldéhyde: CL50 (Pimephales promelas ou méné tête-de-boule) - 24,1 mg/l/96 h.

Méthanol : CL50 (Pimephales promelas ou méné tête-de-boule) - 29 400 mg/l/96 h ; CE50 (daphnia magna) - > 10 000 mg/l/24 h.

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** le formaldéhyde, le méthanol et l'isopropanol sont facilement biodégradables lors des tests de dépistage.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** l'éthanol et l'isopropanol ont un BCF estimé à 3, tandis que le méthanol présente un BCF estimé à moins de 10, révélant un faible potentiel de bioaccumulation.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** le formaldéhyde, le méthanol et l'isopropanol sont considérés comme extrêmement mobiles dans le sol.

www.leicabiosystems.com #125-fr

12.5 Résultats des évaluations PVT et vPvB : non exigés.

12.6 Autres effets néfastes : aucune donnée disponible.

# SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales applicables.

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Danger pour l'environnement
DOT (USA)	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
TDG	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
(Canada)					
ADR/RID	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
(UE)					
IMDG	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
IATA/ICAO	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : indéterminé

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **INVENTAIRES INTERNATIONAUX**

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA: tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : tous les composants sont répertoriés dans la liste canadienne des substances domestiques.

**UNION EUROPÉENNE**: tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS).

**AUSTRALIE**: tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS).

**CHINE**: tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes de la Chine (IECSC).

**CORÉE**: tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste des substances chimiques existantes de la Corée (KECL).

**NOUVELLE-ZÉLANDE**: tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzloC).

**PHILIPPINES**: tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

www.leicabiosystems.com #125-fr

> Page 9 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

**JAPON**: tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS).

# **RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES**

CLASSIFICATION DE DANGER OSHA: inflammable, irritant, cancérogène, effets sur certains organes cibles, sensibilisant

**CERCLA - Section 103**: la quantité à déclarer (RQ) du produit, sur la base d'une RQ de 5 000 lbs pour le méthanol (5 % au maximum), est de 100 000 lbs. De nombreux États appliquent des exigences de déclaration d'émissions plus strictes. Signaler les déversements accidentels conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

**EPA - SARA 302 :** ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises à la section 302 de la loi SARA : formaldéhyde < 5 %.

**CLASSIFICATION DE DANGER EPA - SARA 311 :** danger aigu (immédiat) pour la santé, danger retardé (chronique) pour la santé, danger d'incendie.

**EPA - SARA 313 :** ce produit contient les substances chimiques suivantes, soumises à la section 313 de la loi SARA. titre III :

Méthanol 67-56-1 < 2 % Formaldéhyde 50-00-0 < 5 %

**CALIFORNIA PROPOSITION 65**: ce produit contient les substances chimiques suivantes, connues dans l'État de Californie comme substances cancérogènes ou présentant une toxicité pour la reproduction ou pour le développement : formaldéhyde < 5 % (cancer), méthanol < 2 % (reproduction).

#### **RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**

CLASSIFICATION SIMDUT: Classe B-2, Classe D-2-A

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Historique des révisions : mise à jour du logo et du site Web.

Système européen de signalisation et phrases de risque (cf. Sections 2 et 3)

F Facilement inflammable.

T Toxique.

Xi Irritant.

Xn Nocif.

C Corrosif

Canc. Cat. 1 Cancérogène - Catégorie 1

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

www.leicabiosystems.com #125-fr

Page 10 sur 11 Date de publication : 22 août 2013 Rév. F

### Classification CLP/GHS et phrases de danger (phrases H) (cf. Section 3)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux et yeux).

Classification NFPA: Santé: 3 Feu: 3 Instabilité: 0

Classification HMIS: Santé: 3\* Feu: 3 Danger physique: 0

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la réglementation européenne REACH et au système général harmonisé (SGH). Elle respecte les exigences du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et de la norme américaine 29 CFR 1910.1200. Les informations qu'elle contient sont réputées exactes, au meilleur de nos connaissances. Cependant, ni le fournisseur susnommé ni aucune de ses filiales n'apporte aucune garantie de qualité marchande ni toute autre garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis de ces informations, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences de leur usage. Leica Biosystems ne saurait en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par toute tierce partie, ni des manques à gagner ou de tout autre dommage spécial, accidentel, direct ou indirect, résultant de l'usage de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.